

Le Valais et les Savoie au début du XV^e siècle

par S. M. la Reine Marie-José

« Un des pays minuscules où se rencontrent, se heurtent, s'enchevêtrent, tous les intérêts, toutes les compétitions et toutes les intrigues. »

Gonzague de Reynold

Les constantes politiques

Depuis le XI^e siècle, les Savoie convoitaient le Valais. La possession du Bouveret au Simplon leur était indispensable pour s'assurer le contrôle des grandes voies de communication, apportant d'énormes avantages financiers et stratégiques. C'est en vue de s'assurer cette possession que les ambitieux dynastes de Chambéry tentèrent méthodiquement une pénétration en pays valaisan¹.

Pendant un certain temps, ils purent imposer à Sion des évêques de leur choix, ce qui les plaçait au cœur de la lutte séculaire qui opposait l'évêque à la noblesse et aux communes.

Mais, depuis le XIII^e siècle, la domination des comtes de Savoie n'avait jamais dépassé la frontière naturelle constituée par la Morge de Conthey, petit affluent du Rhône, en aval de Sion, au-delà de laquelle s'étendait le Valais épiscopal². Dans

¹ Au XI^e siècle, une partie des biens de l'évêque — en l'occurrence le comté du Valais, investi par Rodolphe III, en 999, à l'évêque de Sion — était passée à l'abbaye de Saint-Maurice, au Grand-Saint-Bernard et surtout à la Maison de Savoie. Peut-être Humbert aux Blanches Mains, par un mariage avec une parente du comte du Valais avait-il reçu des possessions éparses dans cette région jusque dans le Haut-Valais. Aymon, l'un de ses fils, devint évêque de Sion de 1047 à 1054.

² Cette frontière, fixée en 1260 par un traité entre l'évêque Henri de Rarogne et Pierre II de Savoie, subit, par la suite, de nombreuses modifications et fut définitivement rétablie par le Comte Rouge en 1384, qui se fit céder par l'évêque les localités de Martigny, Ardon et Chamoson. Ceci dura jusqu'aux guerres de Bourgogne. Le domaine savoyard du Bas-Valais, rattaché au bailliage du Chablais, comprenait les châtellenies de Chillon, Saint-Maurice, Monthey, Sembrancher, Saxon, Saillon et Conthey.

ces régions, Amédée VIII se heurta aux mêmes difficultés que tous ses prédécesseurs.

L'extrême enchevêtrement des possessions de la Maison de Savoie et de l'évêque provoquait d'interminables contestations. D'autre part, l'esprit d'indépendance des communes, phénomène presque général à cette époque, mais très accentué en Valais, s'opposait au pouvoir épiscopal. Nous les voyons sortir victorieuses de cette lutte, puisqu'elles obtinrent finalement la faculté de partager avec l'évêque les droits politiques par l'institution d'un « Conseil général du Valais », organisme qui se maintint jusqu'à la Révolution française. Ces communes groupées autour de communes plus importantes, formèrent dix circonscriptions administratives appelées dizains, et dont les ressortissants prirent le nom de patriotes. Elles constituaient de vrais petits Etats avec leur chancellerie et leur sceau, n'hésitant pas à signer des traités qui les liaient à l'étranger. Redoutables associations militaires et politiques, qui s'étaient formées dans l'intention de sauver leur autonomie régionale³.

Ainsi s'explique l'alliance des communes du Haut-Valais avec les cantons suisses (Uri, Unterwald et Lucerne), pour s'assurer la maîtrise du Saint-Gothard⁴. Cette alliance s'explique aussi par l'affinité des langues : les Haut-Valaisans parlaient et parlent encore un dialecte alémanique.

Il y avait enfin la lutte féodale des sires de la Tour et de Rarogne, aussi bien avec l'évêque qu'avec les patriotes. Mais les nobles féodaux, qui, aux XIII^e et XIV^e siècles, avaient su se ménager une situation importante à côté du pouvoir épiscopal, commençaient à être dépassés par les événements, les communes affirmant toujours plus leur indépendance face au droit arbitraire du seigneur. Tant et si bien que l'on peut dire qu'au début du XV^e siècle le pouvoir était entre leurs mains.

De ce fait, il était aussi nuisible aux nobles qu'aux Savoie de se soutenir mutuellement, car tout accord entre eux était mal vu

³ Le Valais épiscopal était divisé en dix seigneuries possédant chacune un dixième de la terre épiscopale, d'où le nom de dizain. Quand, en 1384, la partie du Valais située en dessous de la Morge de Conthey passa à la Savoie, il ne resta plus que sept dizains dans le Haut-Valais : Conches, Brigue, Viège, Moerel, Loèche, Sierre et Sion. Au XV^e siècle, les représentants de ces dizains prirent le nom de patriotes, *Patriotae Patriae Vallesii*. Communication de l'archiviste adjoint du Valais, M. Grégoire Ghika, à la Société de géographie de Genève, mars 1960.

⁴ Le col du Saint-Gothard prit une grande importance au XIII^e siècle quand la ville de Lucerne fit jeter un pont sur la Reuss. Cette importante voie commerciale était alors entretenue par les communes du Haut-Valais, de Côme et de Milan. Mais les péages sur les marchandises de transit gênèrent bientôt les cantons d'Uri, d'Unterwald, de Lucerne, qui, pour s'assurer la maîtrise du Saint-Gothard, s'unirent aux communes du Haut-Valais et envahirent la vallée de l'Ossola, la Levantine et plus tard le Tessin.

des Valaisans, et diminuait leur prestige dans la vallée. Cet ensemble de circonstances était loin de favoriser les ambitions d'Amédée VIII. Ses prédécesseurs, le Comte Vert et le Comte Rouge, avaient rétabli par la force l'évêque de Sion dans ses droits, lesquels étaient contestés par les communes et les féodaux. C'est également par la force qu'Amédée imposa dans la vallée la présence d'un bailli détenant le pouvoir militaire. Mais la difficulté majeure qui empêchait de maintenir un régime durable dans cette région effervescente résultait de l'alliance du Haut-Valais avec les Confédérés. Cette alliance permettait en effet aux « patriotes » de garder leur indépendance vis-à-vis de l'évêque et des Savoie.

Sachant qu'il avait affaire « à un peuple qui depuis Jules César, était fier, hardi, redoutable dans ses haines, trop peu riche pour dédommager un conquérant des frais de son asservissement et de sa dépendance »⁵, Amédée sut nuancer son action et employer, selon les cas, la diplomatie ou l'intimidation. Partie difficile, car dans cette lutte continuelle qui désolait la contrée, laissant les châteaux incendiés, les récoltes et les villages détruits, le peuple valaisan, toujours prêt à combattre l'étranger qui voulait l'asservir, n'hésitait pas à s'entendre avec l'évêque et les nobles, dès qu'ils partageaient ses sentiments de xénophobie.

Plus de dix-huit années de paix

A peine sorti de tutelle, Amédée s'empressa, le 11 décembre 1399, de ratifier le traité établi par la régente Bonne de Bourbon, laquelle avait vivement désiré ramener la paix en Valais durant la minorité d'Amédée VIII, les guerres du Comte Rouge ayant provoqué de grandes destructions et paralysé le commerce et le transit.

Ce traité de 1392⁶ négocié par Iblet de Challant avec le sire Pierre de Rarogne, qui jouissait de la sympathie des patriotes et des sept dizains du Haut-Valais, avait satisfait tout le monde. Ses dispositions étaient les suivantes : l'évêque, en l'occurrence Guillaume V de Rarogne, fils de Pierre, ne pouvait entrer en possession de son évêché qu'en faisant la paix avec les Savoie ; ces derniers lui cédaient tous leurs châteaux situés au-dessus de la Morge de Conthey, en échange de toutes les propriétés épiscopales sises en aval de cette rivière.

⁵ R. P. Furrer, *Histoire du Valais*, Sion, 1873, t. I, p. 265.

⁶ Turin. Archivio di Stato, sezione camerale, inv. 38, N° 27 ; Arch. départ. de l'Isère, I Mi 28 5.



**Fig. 1. — Grand sceau équestre du comte de Savoie
Amédée VIII**

en cire verte, charte des Franchises accordées par ce prince à Martigny, le 18 juillet 1399 (Archives mixtes de Martigny).

Les communes du Haut-Valais avaient assuré leur indépendance à l'égard des Savoie, quitte à payer de grosses indemnités pour les dégâts causés. Les Savoie devaient se contenter de maintenir leur autorité sur le Bas-Valais, et conservaient Martigny qui commandait l'accès du col du Grand-Saint-Bernard. Ce passage n'était pas un lieu de frontière, puisqu'il était englobé dans les Etats de Savoie, mais il leur offrait une communication sûre avec l'Italie et permettait d'amener rapidement des troupes en Valais sans compter l'apport que leur donnait le péage sur les marchandises provenant du Mont-Joux⁷. Bonne de Bourbon

⁷ L. Quaglia, *La maison du Grand-Saint-Bernard des origines aux temps actuels*, 1955, p. 157.



Fig. 2. — Contre-scel d'Amédée VIII

en cire rouge, au verso du grand sceau précédent, pendant à une cordelette de soie verte, au bas des Franchises de Martigny.

n'avait pas attendu la signature de la paix pour protéger Martigny, confirmer ses franchises et lui accorder le droit de tenir deux grandes foires chaque année ⁸.

L'on comprend qu'Amédée VIII ait confirmé intégralement, en 1399, les clauses de ce traité, conçu dans un si grand esprit d'équité ⁹.

⁸ Ph. Farquet, *Martigny, sites et histoire*, p. 44, et J. Gremaud, *Documents...*, dans M. D. R., t. XXXVII, p. 392, N° 2425, originaux conservés aux Archives municipales de Martigny, communiqués par M. le chanoine Pellouchoud. Ces franchises furent confirmées par Amédée VIII, le 18 août 1399.

⁹ J. Gremaud, *Documents...*, t. XXXVII, p. 490, original conservé aux Archives cantonales du Valais à Sion.

Liges de 1403 et 1410

Ce traité favorisait aussi la pénétration pacifique d'Amédée dans le Valais, car il parvint en 1403 à établir une ligue défensive et offensive avec l'évêque Guillaume VI de Rarogne et les patriotes. Pour maintenir la paix, on décida d'avoir recours, en cas de conflit, à l'arbitrage de l'archevêque de Tarentaise et de l'évêque de Lausanne.

Amédée, dans le même temps, multipliait les chartes de franchises et consolidait son alliance avec Berne et Fribourg. Cette ligue fut renouvelée en 1410, et pendant quelques années encore, la tranquillité sembla être revenue en Valais¹⁰. De leur côté, dès le 3 juin 1403, l'évêque et les dizains avaient signé un traité d'alliance perpétuelle avec Uri, Unterwald et Lucerne. Le Haut-Valais entraît toujours plus avant dans la sphère des Confédérés¹¹, et l'influence des patriotes augmentait dans la vallée, puisqu'ils éalisaient maintenant des évêques de leur choix. C'est ainsi que Guillaume VI, élu en 1402, fut le premier de la série des évêques haut-valaisans — série interrompue seulement par le Florentin André de Gualdo — qui occupèrent à Sion, pendant près d'un demi-millénaire, le siège épiscopal.

Les Rarogne¹², alliés des Savoie

Guillaume VI eut le tort de nommer son oncle Guichard de Rarogne¹³ capitaine général du Valais et administrateur des biens de l'évêché. Ce haut dignitaire, aimé de l'Empereur et des Savoie,

¹⁰ Devant une menace de guerre entre la Savoie et les villes de Berne et de Fribourg, Amédée VIII, le 2 juillet 1410, renouvela son alliance avec l'évêque de Sion et les patriotes. Les deux parties s'engageaient à n'accorder aucun passage aux Bernois et aux Fribourgeois sur leurs territoires. L'évêque et les communes promirent qu'en cas de guerre, ils ne feraient parvenir aux deux villes aucune denrée alimentaire, ni d'autres marchandises. J. Eggs, *Die Geschichte des Wallis im Mittelalter*, Einsiedeln, 1930, p. 88.

¹¹ Ce traité autorisait les patriotes à acheter le sel et d'autres denrées sur le territoire des Confédérés. J. Dierauer, *Histoire de la Confédération suisse, de 1415 à 1516*. Traduit de l'allemand par A. Reymond, Lausanne, t. I, p. 454.

¹² La famille de Rarogne joua un rôle prédominant dans l'histoire du Valais au XIII^e, XIV^e et au début du XV^e siècle. Comme plusieurs des grandes dynasties féodales qui se disputaient la prédominance du Valais, elle n'était pas d'origine indigène. Elle se rattache à un tronc puissant qui tirait son nom d'un lieu dont on ne peut fixer l'emplacement aujourd'hui, nommé Opelingen.

Les possessions de cette famille portaient de l'Oberland bernois et s'étendaient dans toute une série d'autres régions du pays, notamment dans les vallées du Rhône et de la Reuss. Cf. E. Hauser, *Geschichte der Freiherren von Raron*, Zurich.

¹³ Guichard de Rarogne (1384-1425), seigneur d'Anniviers, bourgeois de Berne et bailli de l'évêque, avait épousé Marguerite de Rhäzüns, parente du

n'avait rien qui plût aux Valaisans. Il profita de sa charge de grand bailli pour s'imposer par la force aux populations. Il avait des prétentions énormes : revendication de l'héritage de tout le comté du Valais, depuis Martigny jusqu'à la Furka, et l'entière possession des biens de la famille de la Tour. D'autre part, cet arrogant féodal était trop raffiné aux yeux des rudes paysans, et lorsqu'il ordonna quelques innovations hygiéniques, elles furent repoussées avec indignation ¹⁴.

Les gaffes s'accumulaient, telles les paroles méprisantes qu'il prononça à l'égard des Valaisans, en affirmant que pas un d'entre eux n'aurait échappé, s'il les eût combattus. Une autre erreur de Guichard — et peut-être la plus grave — fut de laisser passer par Sion, en 1411, le sire de Chevron, capitaine des forces savoisiennes, avec ses troupes, lors de l'expédition dans l'Ossola. Cela lui fut reproché comme la pire des trahisons. Les dizains, alliés aux Confédérés, ne pouvaient lui pardonner d'avoir favorisé l'occupation de cette vallée par le comte de Savoie ¹⁵. D'autant plus que Guichard, soldat de métier, connaissait bien les passages alpestres

dernier comte de Toggenbourg, Frédéric VII. A la mort de ce dernier, le comté de Toggenbourg échut aux fils de Guichard de Rarogne, ainsi que la seigneurie d'Uznach. *Armorial Valaisan*, Zurich, 1946, p. 206.

¹⁴ On établira, disent les ordonnances, des gens qui obligeront les habitants et même les bourgeois à nettoyer le ruisseau de la ville pour qu'il ne déborde pas. Il est défendu de laver des vêtements sales ou des tripes dans l'eau destinée à la boisson des hommes et du bétail. Pour l'honneur de la ville et de la bourgeoisie il est défendu à qui que ce soit de laisser des tas de fumier devant sa maison, et l'on balaiera la grande rue, au moins une fois par semaine. Il est défendu de faire trotter dans la ville des chevaux. Si quelqu'un porte au marché des poissons gâtés, on les lui brûlera, etc. H. Gay, *Histoire du Valais depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, 2^e éd., 1903, p. 105.

¹⁵ E. Hauser, *op. cit.*, p. 98.

→

**Fig. 3. — Clef de voûte aux armes de Félix V
(ancien duc Amédée VIII)**

dans une ancienne chapelle de l'Abbaye de Saint-Maurice que ce pape fit élever durant son pontificat (1439-1449). L'écu de Savoie est tenu par deux angelots et surmonté des clefs de saint Pierre et de la tiare (cette clef a été repeinte en 1869).

Fig. 4. — Armes de la Maison de Savoie

avec lambrequins et cimier traditionnel : mufle de lion sommé d'un vol. L'écu est entouré de deux lacs d'amour, alternés avec la devise FERT répétée deux fois. Ces armes sont celles d'Amédée VIII avant son pontificat, puis de son fils Louis I^{er}, duc de 1440 à 1465.



Fig. 3. — Clef de voûte aux armes de Félix V
(ancien duc Amédée VIII)



Fig. 4. — Armes de la Maison de Savoie

Clefs de voûte aux armes
d'Amédée VIII et de ses fils



Fig. 5. — Ecu de Savoie chargé d'un lambel d'azur



Fig. 6. — Ecu de Savoie à la bordure engrêlée d'or

dans l'ancienne chapelle du Trésor
à l'Abbaye de Saint-Maurice

qui conduisaient au Simplon, et avait certainement facilité l'installation des troupes savoyardes dans l'Ossola. Intéressé lui-même dans le transit, il craignait, tout comme Amédée, qu'un fructueux trafic ne fût compromis par l'établissement des Suisses sur la route reliant la Lombardie au Bas-Valais. Enfin, lorsque Guichard aida l'empereur Sigismond, avec sept cents hommes, dans son expédition contre le duc de Milan, il reçut en échange, le 13 mars 1414, la souveraineté (tant désirée) du Valais. Tous les droits appartenant à l'évêque de Sion devaient aboutir en héritage à sa famille. La maison des Rarogne devenait la plus puissante de la région.

Insurrection contre les Rarogne

Ceci fit déborder la coupe, et provoqua, au début de 1415, un soulèvement général, qui, parti de Brigue, se répandit comme une traînée de poudre dans toute la vallée. En signe de ralliement, de village en village, les patriotes se réunissaient en brandissant une bannière sur laquelle était représentée une chienne de chasse avec des chiots. Les chiens, disaient-ils, devaient être assez nombreux pour chasser l'aigle que la maison de Rarogne portait dans ses armes. L'incendie et le pillage des maisons seigneuriales marquèrent cette manifestation d'ostracisme à l'égard de cette famille. Devant une pareille menace, l'évêque Guillaume appela les Bernois et Amédée VIII à son secours tandis que Guichard, assailli dans son château de la Soie, était contraint de se soumettre aux dures conditions imposées par les communes, qui entendaient désormais participer à la gestion de l'évêché¹⁶.

¹⁶ Guichard demanda la protection de Berne, en sa qualité de combourgeois, mais les Bernois, prudents, refusèrent ; seuls les Fribourgeois lui offrirent l'hospitalité et lui envoyèrent leurs députés pour discuter avec les dizains la rigueur de leurs exigences. Le 18 septembre 1415, il s'allia avec le duc de Savoie. J. Dierauer, *op. cit.*, t. II, p. 10.

←

Fig. 5. — Ecu de Savoie chargé d'un lambel d'azur

armes portées par les princes de Piémont héritiers de la couronne ducale. Ces armoiries paraissent se rapporter au fils aîné d'Amédée VIII, le prince Amédée qui mourut en 1431 sans avoir régné.

Fig. 6. — Ecu de Savoie à la bordure engrêlée d'or

Ces armes furent portées par le second fils d'Amédée VIII, le prince Louis, comte de Genevois, puis prince de Piémont, enfin duc de Savoie.

Accord de Saint-Maurice

A l'appel de Guillaume de Rarogne, Amédée saisit l'occasion de se rendre à l'abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune et obtint ce qu'une première sommation faite en 1412¹⁷ en arguant de sa qualité de vicaire général, ne lui avait point donné : l'hommage de tous les fiefs du diocèse. La cérémonie eut lieu dans le verger de la maison abbatiale, le 18 septembre 1415, en présence d'une trentaine de témoins, parmi lesquels Guichard de Rarogne, l'abbé de Saint-Maurice Jean III Sostion, les principaux dignitaires de l'évêché de Sion, les conseillers du Comte et divers seigneurs et chanoines. On procéda tout d'abord à la lecture de l'hommage mutuel passé en 1308 entre Amédée V de Savoie et l'évêque Aymon, puis Amédée VIII et Guichard répétèrent le rituel habituel, à savoir la jonction des mains, le baiser sur la bouche et la transmission d'une épée¹⁸.

Aux termes d'un accord annexe conclu le même jour, Amédée, à la grande colère des Valaisans, nomma vicaire général une de ses créatures, l'abbé de Filly. Puis il confia l'autorité militaire en Valais à Jean de Cervens¹⁹, lieutenant d'Amédée de Challant, alors bailli du Bas-Valais savoyard et du Chablais²⁰. L'évêque confiait à Jean de Cervens la garde et la protection des châteaux de Montorge, Majorie et Tourbillon, qui, sur leurs pitons rocheux, assuraient la protection de la ville et le contrôle de la vallée.

Les Séduois virent dans cette occupation une grave menace pour leur liberté, tandis que le comte de Savoie la considérait comme un atout majeur pour vaincre la résistance des patriotes du Haut-Valais et pour contrôler le trafic du Simplon. Des manifestations antisavoyardes éclatèrent lors d'un passage de « lances » envoyées par Amédée VIII à Domodossola en 1416. Les soldats tombèrent prisonniers des patriotes et il fut très difficile et coûteux d'obtenir leur libération.

¹⁷ Turin, Archivio di Stato, sezione di corte, prot. corte 2 (Renseignements et textes fournis par le Docteur A. Lange).

¹⁸ J. Gremaud, *Documents...*, t. XXXVIII, p. 143, N° 2632.

¹⁹ Amédée séjourna à Saint-Maurice du 13 au 19 septembre. Cf. Turin, Archivio di Stato, comptes de l'hôtel (inv. 39, fol. 18), vol. N° 40, fol. 52 v°-53, 93 v°-94.

²⁰ Le gouvernement général du Chablais et du Valais savoyard était confié au bailli du Chablais. Le territoire du Bas-Valais savoyard se divisait en Chablais valaisan et en Valais proprement dit. Le Chablais valaisan comprenait les châtelainies de Monthey et de Saint-Maurice ; le Valais celles d'Entremont ou de Sembrancher et de Saxon (dont le château fut construit par Pierre II au XIII^e siècle), et de Conthey sur la rive droite.

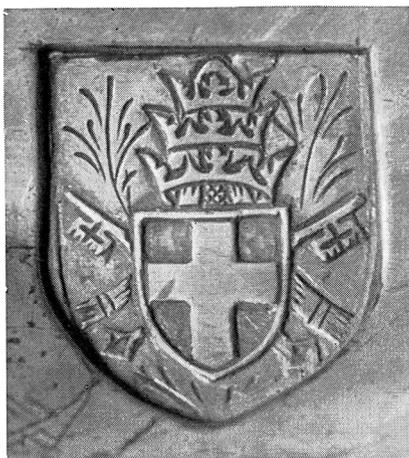


Fig. 7. — Armes de Félix V
sur un chandelier de sa chapelle.
Trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice.

Guerres et paix

Cette guerre larvée avec les patriotes, entrecoupée d'incidents sanglants, risquait, en s'éternisant, de menacer le Chablais. Amédée de Challant jugea sage d'intervenir et chercha à entamer des pourparlers avec la partie adverse. Mais Guichard de Rarogne, incorrigible, eut la maladresse, lorsqu'il traita avec les dizains en sa qualité de bailli de l'évêque, d'attirer dans un guet-apens les parlementaires valaisans qu'il avait réunis à Platta, au pied de la colline de Tourbillon. Les patriotes, arrivés en masse puisqu'ils étaient plus de 3.000, se réunirent sur la place en brandissant leurs bannières, lorsque, soudainement attaqués par des mercenaires et des soldats savoyards, ils furent malmenés, dépouillés, et quelques-uns d'entre eux périrent.

Cet acte de violence déclencha un nouveau soulèvement.

Guichard et son neveu n'eurent d'autre recours que de se placer sous la protection de la Savoie : dès le 10 mai, Guillaume, réfugié au château de la Soie, résignait entre les mains du duc Amé de Savoie, « son Evêché, châteaux, terres et lieux, qui en dépendent, à fin qu'il en dispose plainement en faveur de la personne que bon lui sembleroit, pourvu qu'elle soit agréable aux Vallaisans et ce à cause des extortions et violences commises contre

lui par les dits Vallaisans »²¹. La bannière de Savoie fut placée sur les châteaux de Montorge et de Tourbillon. Quinze jours plus tard, le 26 mai, une première trêve entre Guillaume et Guichard de Rarogne, d'une part, les patriotes de l'autre, était signée²², ce qui n'empêcha pas la population de s'en prendre au château de Beauregard, forteresse située sur un rocher escarpé à l'entrée du Val d'Anniviers, appartenant au bailli tant détesté, et de le détruire de fond en comble.

Amédée de Challant, soutenu par son maître, n'en poursuivit pas moins les pourparlers, aidé dans sa tâche par le conseiller François Ruffin : le 18 décembre 1416, à Saint-Léonard, la trêve fut solennellement prolongée jusqu'au 1^{er} mai suivant, avec un luxe particulier de garanties de toutes sortes²³. Amédée VIII ratifia cette trêve à Chambéry le 10 janvier 1417.

Il demeurait impossible de conclure la paix : c'est en vain qu'Amédée de Challant avait obtenu en juin 1417 un jury formé de douze arbitres²⁴. Les Valaisans s'en prenaient maintenant aux

²¹ Turin, Archivio di Stato, sezione di corte, Traités avec les Valaisans, n. 4, N^o 10.

²² Turin, Archivio di Stato, prot. camerale, 99 cc. 160 et suiv.

²³ rin, id., Traités avec les Valaisans, p. 4, N^o 11.

²⁴ Turin, id., Traités avec les Valaisans, p. 4, N^o 13.

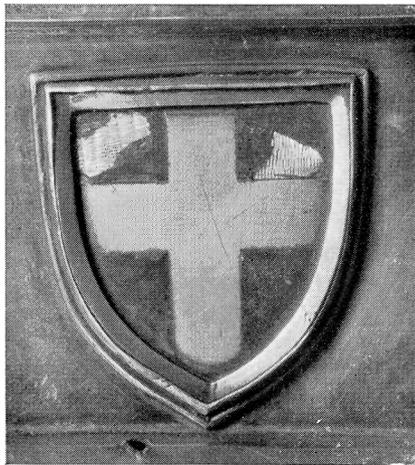


Fig. 8. — Armes de Savoie
en émail sur un buste-reliquaire du XV^e siècle.

Trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice.

Savoyards eux-mêmes, et l'épineuse question de Domodossola était ramenée sur le tapis, alors que les châteaux de Tourbillon et de Montorge disparaissaient dans les flammes.

Les Rarogne, chassés de leur château de la Soie, se réfugièrent à Berne, où, depuis le XIV^e siècle, ils possédaient le droit de bourgeoisie²⁵.

Intervention des Bernois

De nouveau les dizains se rapprochèrent des Confédérés : Amédée de Challant fut chargé, en 1418, de rendre un compte exact de la situation créée par ce resserrement d'alliance²⁶, en même temps que le duc de Savoie, très habilement, montait contre eux les Bernois²⁷, qui ne tardèrent pas à manifester leur mécontentement devant les prétentions suisses et valaisannes sur l'Ossola et la Levantine.

Après maintes menaces et mises en garde, les Bernois traversèrent l'Oberland, s'emparèrent de Sion, incendièrent la cathédrale et l'évêché. Mais les patriotes valaisans refusèrent obstinément de restituer les biens de Guichard de Rarogne. L'année suivante, en automne 1419, Berne lança contre le Valais une redoutable armée forte de 13.000 hommes, qui, cependant, essuya deux défaites : l'une à Chandolin près de Sion, l'autre dans la vallée de Conches où l'héroïque résistance de Thomas Riédi arrêta l'élan des Bernois. Ce valeureux paysan, natif d'In-der-Binnen, petit hameau au-dessus de Loèche, stimulait l'ardeur combative de ses frères en leur criant : « Aurions-nous dégénéré ? Sommes-nous des lâches ? » Des deux côtés, les pertes furent élevées, et déjà les Bernois se préparaient à une éclatante revanche, lorsque les cantons neutres (Glaris, Zurich, Zoug), intervin-

²⁵ Ce furent toutefois les larmes de la noble dame de Guichard de Rarogne qui provoquèrent la compassion des Bernois, chez qui les traditions chevaleresques s'étaient maintenues. Ces derniers lui promirent par serment de l'aider à tirer vengeance des Valaisans. D'autre part, la ville patricienne de Berne voyait se répandre l'esprit démocratique des Confédérés au sud de l'Oberland, comme une cause d'affaiblissement pour elle.

²⁶ Turin, Archivio di Stato, Conti della Tesoreria generale di Savoia (inv. 16), vol. N^o 66, fol. 299 v^o-301 r^o. C'est une des rares fois où l'on voit le nom de la duchesse de Savoie intervenir dans la politique, car c'est elle qui chargea Amédée de Challant d'établir une enquête au sujet du rapprochement des Haut-Valaisans avec les Confédérés.

²⁷ Dès le mois de mai 1416, François Ruffin, conseiller d'Amédée VIII, avait été envoyé à Fribourg pour s'entretenir avec les Bernois et les membres de la ligue sur le fait de Domodossola. Turin, Arch. di Stato, Conti della Tesoreria generale di Savoia, vol. N^o 61, fol. 434. Renseignements fournis par le Docteur A. Lange.



Félix V

« Le Duc qui devint Pape »

Sculpture des stalles, 1706
Abbaye de Saint-Maurice

rent pour demander un arbitrage. Amédée, qui s'était contenté de mettre ses places fortes en état de défense²⁸, invoquant l'accord de 1410, proposa sa médiation et sollicita l'entremise de l'archevêque de Tarentaise et de l'évêque de Lausanne.

Traité d'Evian

Les représentants des belligérants se réunirent le 20 décembre 1419 à Evian, devant le duc de Savoie, entouré des princes de l'Eglise et d'un certain nombre de nobles chevaliers. Mais, malgré les paroles de paix prodiguées par Amédée, les prétentions des Bernois et l'âpre résistance des dizains empêchèrent tout accord.

On décida de tenir une nouvelle réunion le 25 janvier de l'année suivante (1420). Entre-temps, les cantons neutres exhortaient les Bernois à ne pas mettre leur Confédération tout entière en péril pour les beaux yeux de Guichard de Rarogne, leur rappelant qu'après tout c'était à cause de lui qu'ils étaient partis en guerre contre les Valaisans, et que la paix, base unique de l'antique lien fédéral, valait bien quelques sacrifices.

La conférence se réunit à nouveau à Evian en présence des députés de la ville de Berne, nantis des pleins pouvoirs de Rarogne, de la députation du chapitre et des dizains, qui avaient accepté le nouvel accord. Il fut décidé que les biens de Guichard seraient restitués avec une indemnité de 10.000 florins. De plus, les Valaisans durent payer 4.000 florins à l'évêché, 1.000 aux Bernois et 1.000 aux juges pour l'arbitrage (8 février 1420)²⁹.

Ainsi, l'évêque Guillaume VI de Rarogne et sa famille rentrèrent en possession de leurs biens. Cependant, depuis le 16 juin 1418, le pouvoir épiscopal avait été attribué, par le Concile de Constance, à un délégué apostolique nommé André de Gualdo, noble florentin, évêque de Colocza en Hongrie. Celui-ci, toutefois, ne prit le titre d'évêque de Sion qu'à la mort de Guillaume de Rarogne, en 1431. André de Gualdo s'empressa alors d'accorder à ses sujets une charte leur reconnaissant des droits considérables. Dorénavant, l'influence des ducs de Savoie déclina en Valais.

La puissance politique des Rarogne était anéantie et ne se rétablit point, même lorsqu'en 1437 un nouveau Rarogne, Guillaume VII, occupa le siège épiscopal.

²⁸ Au mois d'août 1419, Amédée de Challant se rendit en Chablais et en Valais à cet effet « quia murmurabatur quod Bernenses et Valisienses prosiliebant ad guerram ». Turin, Conti della Tesoreria generale di Savoia, vol. N° 66, fol. 299-301.

²⁹ J. Dierauer, *op. cit.*, t. II, p. 16.

Déclin de l'influence des Savoie en Valais

Finalement, le Haut-Valais s'allia au duc de Milan, Philippe-Marie Visconti. Quant au duc de Savoie, il put certes se féliciter d'avoir rétabli la paix, pour quelques années tout au moins, dans ce pays de montagnards indomptables. Il se contentait, pour sa part, de garder la souveraineté sur le Bas-Valais. Jusqu'à la fin de son règne, il semble bien qu'Amédée VIII n'ait plus eu maille à partir avec les Valaisans, et il se garda bien de suivre la même politique que ses prédécesseurs, ayant compris que jamais les patriotes du Valais ne pourraient se muer en fidèles sujets du duc de Savoie. Il n'avait pas voulu, et c'était bien dans son caractère, intervenir militairement pour étendre sa conquête. Il avait laissé agir ses amis bernois, sans cesser de traiter lui-même avec les Valaisans. Mais le temps n'est plus loin où la menace bernoise se précisera, et alors ce sera la fin des possessions savoyardes en Suisse romande.

L'impossibilité d'acquérir le Haut-Valais enlevait à Amédée VIII le contrôle de toute la région bernoise et la possibilité de relier en un vaste bloc ethnique ses possessions du Genevois, du pays de Vaud, du Chablais, auxquelles auraient pu s'ajouter, peut-être un jour, Berne, Fribourg et Neuchâtel. La perte de l'Ossola qui lui ouvrait le chemin du Milanais provenait de la même cause : l'inflexible résistance des patriotes dans le Haut-Valais, avides qu'ils étaient de garder, dans leurs mains, les grandes voies du transit, source de richesse et d'indépendance. Les Valaisans, férus de liberté, ne voulaient à aucun prix, fût-ce celui de leur vie, avoir pour maître un prince étranger. En vérité, ils ne voulaient aucun maître. Ils ont reproché aux Savoie d'avoir entravé le développement de leur liberté communale ; mais, en fait, cette lutte pour sauvegarder leur indépendance ne fit que développer leur esprit d'initiative et consolider leur pouvoir.

Il n'est que juste de reconnaître que les Savoie, en maintenant leurs frontières jusqu'à Sion, empêchèrent certainement l'expansion de la langue alémanique, autrement dit, contribuèrent à sauver la langue française dans le Bas-Valais³⁰. On doit aussi aux Savoie d'avoir maintenu, dans la vallée, d'autres aspects de la romanité ; cette architecture italo-française qui persista durant trois siècles, contribua à donner au Valais son caractère médiéval si particulier.

³⁰ Au XIV^e siècle, tous les documents sont encore rédigés en latin. Ce n'est qu'au XV^e siècle que certaines communes alémaniques commencèrent à rédiger leurs statuts dans la langue populaire.

Les châteaux forts de Pierre II, dont quelques tours rondes subsistent encore aujourd'hui, entre autres à Saillon, à Saxon, à Martigny, et les murailles crénelées du château de Tourbillon, élevées par le Valdotain Boniface de Challant, évêque de Sion, témoignent encore, parmi d'autres vestiges, de l'évidente présence de la Maison de Savoie dans ce pays.

La Société d'Histoire du Valais Romand exprime sa respectueuse gratitude à l'auteur de cette étude, et se fait un plaisir de rappeler aux lecteurs de cette revue que S. M. la Reine Marie-José vient de publier, sous le titre : LA MAISON DE SAVOIE, t. II, AMEDEV VIII, LE DUC QUI DEVINT PAPE (Editions Albin Michel, Paris), un nouvel ouvrage dans lequel ils retrouveront, notamment, l'histoire des rapports de ce Prince avec le Valais.